

Chemins de Compostelle et Patrimoine mondial

Conclusion

71 + 7 = une... égalité mobilisatrice

Désirée par certains, tolérée par d'autres, ignorée par beaucoup, l'inscription des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France au Patrimoine mondial est devenue une réalité à exploiter au mieux. En guise de conclusion, nous avançons quelques propositions.

Les justifications scientifiques sont parfois ténues concernant les liens avec Compostelle, voire même avec saint Jacques, mais la qualité architecturale de la majorité des 71 monuments est réelle. Ils sont représentatifs de beaucoup d'autres qui ne bénéficieront jamais d'une inscription formelle mais qui peuvent profiter de l'aura des précédents. Nous l'avons dit, cette inscription repose sur deux postulats auxquels il est facile de tordre le cou :

- tout au long du Moyen Age, des pèlerins allaient à Compostelle en foules considérables.
- en France ils ont marché sur quatre routes.

Si les pèlerins étaient nombreux sur les routes, ils n'étaient qu'une petite minorité à aller à Compostelle. Et les quatre routes sont un mythe, abandonné même par l'inscription de 1998 puisqu'elle mentionne d'autres voies. Celle du Piémont pyrénéen en est la meilleure illustration mais il y a aussi celle du littoral. Il faut donc abandonner définitivement l'idée que le *Guide du Pèlerin* a été un document à valeur géographique. Le Conseil de l'Europe, par sa déclaration de 1984, indiquait la voie, il recommandait au Comité des Ministres de choisir « l'exemple du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle comme point de départ d'une action relative à d'autres itinéraires de pèlerinage ... ». Voilà la clef, Compostelle est un symbole de tous les pèlerinages médiévaux. C'est un modèle exemplaire car l'apôtre Jacques, premier apôtre martyr, passeur des âmes le long de la Voie lactée fait partie d'un patrimoine immatériel qu'il convient de transmettre.

71 + 7 = une... mise en tourisme à inventer

Pour mettre en valeur ce patrimoine culturel en insistant sur son caractère immatériel une mise en tourisme nouvelle est à inventer sur des bases collectives. L'objectif est de faire vivre chaque site, en symbiose avec les autres, sinon au bénéfice de l'humanité, du moins au bénéfice des populations locales, des visiteurs et des touristes. Nous n'aurons garde d'oublier les pèlerins dont nous espérons bien que le flot ne se tarira pas alors que l'exploitation éhontée du pèlerinage peut faire craindre le pire. La réussite suppose une forte composante historique, un réel effort de formation des personnes chargées de l'accueil et une ferme volonté d'informer, en tenant compte de la dynamique créée par l'essor du pèlerinage contemporain.

En tout premier lieu, il convient de réunir les responsables de monuments ou de tronçons classés. Les contacts pris montrent qu'ils sont demandeurs de formations et d'une documentation homogène créant des liens d'un monument à l'autre. Rien ne se fera sans partir du niveau le plus bas possible, sans coopération active entre les divers acteurs, municipalités et services des administrations et de l'Etat. Il ne s'agit pas de gérer mais de faire vivre. Les exemples sont nombreux : les sites qui vivent sont ceux où il y a un projet porté par une équipe locale. Mais il n'y a pas de modèle unique. Il va de soi que les responsables du tourisme doivent être parties prenantes, ce qui exige de passer par-dessus les antagonismes et les incompréhensions entre les administrations à tous les échelons. Nous n'oublierons pas les politiques qui peuvent tirer profit de ces coopérations.

En second lieu, il faut les inciter à se doter d'un organisme capable d'apporter un soutien aux initiatives locales, d'organiser les échanges d'expérience et de devenir le facteur d'unité indispensable pour qu'enfin 71 + 7 = un seul Bien.

Pour lancer ce projet, nous proposons la convocation d'Etats généraux des sites inscrits au Patrimoine mondial au titre des chemins de Compostelle après que chaque partie prenante ait été invitée à rédiger son « cahier de propositions ». Cet ouvrage est le premier document versé au dossier de ces Etats généraux. En écrivant ceci nous avons bien conscience que nos recherches ne cassent pas nos rêves ...mais après tout, la prochaine année sainte n'est qu'en 2021.

71 + 7 = un... patrimoine immatériel européen

Le dossier présenté par la France à l'UNESCO a cherché à présenter une cohérence géographique en transformant les monuments en jalons sur des chemins. C'était déformer la réalité donc commettre une erreur. Mais il existe une autre cohérence que cette étude met en lumière. Certains lieux ont un lien avec Compostelle, si ténu soit-il, et souvent par des légendes, d'autres sont des témoins de dévotions locales à saint Jacques. D'autres enfin sont de simples sanctuaires locaux ayant mené leur vie propre. Chacun avec sa spécificité, les monuments choisis peuvent devenir des représentants des milliers de sanctuaires semblables disséminés dans l'Europe médiévale qui ont contribué aux rencontres et aux mixages des différents peuples dans l'expression d'une foi commune. Compostelle a sa place dans ce grand mouvement. Il est juste d'en avoir fait un phare. Il est malheureux que ce symbole ait fini par lui donner une sorte de monopole. Fort heureusement, après de longues années de persévérance, d'autres sanctuaires ont réussi à faire reconnaître leur place dans les Itinéraires Culturels Européens (le Mont Saint-Michel, Saint-Martin de Tours, les prieurés clunisiens, etc.). Peu à peu ceux-ci confirment le bien-fondé de la recommandation faite en 1984 par la commission de la culture du Conseil de l'Europe. Ce sont bien tous les sanctuaires de pèlerinages et tous les chemins y conduisant qui sont le vrai Patrimoine de l'humanité. Balisé par de nouvelles plaques de marbre, riche d'une histoire retrouvée, le chemin de Compostelle sera alors vraiment digne de figurer au Patrimoine mondial de l'humanité, en tant que symbole de tous les autres pèlerinages médiévaux. Bien informées, les foules de pèlerins qui l'arpentent aujourd'hui seront alors conscientes qu'elles sont les héritières, dans un contexte fondamentalement différent, des pèlerins médiévaux qui ont sillonné l'Europe et contribué à la formation d'un esprit commun. Il faut enfin donner à ce projet une vraie dimension européenne en arrétant d'être aux mains des hispanisants et au service des intérêts galiciens. Il y eut jadis des experts du Conseil de l'Europe. Un nouveau collègue d'experts est nécessaire pour sortir des ornières du passé.

Pour amorcer la réflexion, nous suggérons de considérer que le véritable lien entre ces monuments n'est pas la géographie. Alors qu'ils ont été choisis en grande partie par hasard pour matérialiser des chemins, nous avons mis en évidence les éléments d'une autre cohérence.

Nous retrouvons en eux ce que demande le critère III de l'UNESCO :

« apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel
sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ».

Curieusement ce critère, à nos yeux le seul pertinent, n'a pas été retenu par les experts de l'ICOMOS qui, rappelons-le, ont proposé l'inscription sur la base des critères II, IV et VI.

C'est pourtant bien ce seul critère qui peut enfin permettre de résoudre l'équation $71+7=1$.

Denise Péricard-Méa
Louis Mollaret
Janvier 2009